

ARRETE MUNICIPAL

FERMETURE DU CHEMIN COMMUNAL DU FERLEY A LA BAUME

VU le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, et notamment son article R 225 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,
VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
VU la demande d'arrêté de circulation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS représentée par M. MIRLICOURTOIS Maxence en date du 21 Mars 2024 pour des travaux de remise à niveau de la bande de roulement du chemin communal du Ferley à la Baume,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la route du Ferley à la Baume, pour permettre les travaux de remise à niveau de la bande de roulement,

Le Maire de la commune de SEYTROUX,

A R R E T E

Article 1 : La fermeture du chemin communal du Ferley du lundi 25 mars 2024 à 8 heures au vendredi 29 mars 2024 à 18 H.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera assurée par la commune de Seytroux et par la communauté de communes du Haut-Chablais.

Fait à Seytroux,
Le 22 Mars 2024

Le Maire,
MORAND Jean-Claude

